

Focus sur la clôture annuelle : comment comptabiliser les écritures d'inventaire

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,28 jour(s) soit 2,0 heure(s)

Public concerné

Cette visioformation s'adresse aussi bien aux notaires qui souhaitent se perfectionner en comptabilité qu'aux comptables devant traiter leur clôture annuelle

Objectifs

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Mettre en œuvre une méthodologie de clôture des comptes
- Identifier les travaux comptables nécessaires à l'élaboration du bilan et du compte de résultat
- Comptabiliser les écritures d'inventaire

Contenu

Pourquoi comptabiliser des écritures d'inventaire ?

- Le principe de continuité d'activité ou d'exploitation
- Le principe d'indépendance des exercices
- Le principe de prudence
- Le principe de permanence des méthodes
- Le principe de non compensation
- Le principe de bonne information

Comment comptabiliser chaque type d'écriture en fonction de sa nature ?

- Les immobilisations (hors calcul de l'amortissement)
- Les en-cours de prestation (hors calcul de la valorisation des encours)
- Les produits à recevoir

- Les intérêts courus
- Les charges constatées d'avance
- Les factures non parvenues
- Les cotisations personnelles des notaires
- L'impôt sur les sociétés
- Les congés payés
- Les provisions
- Le report de taxe

Prérequis

Avoir des connaissances de base en comptabilité office

Modalités d'exécution

Formation à distance

Modalités pédagogiques

Type de formation : VISIOFORMATION

Durée de formation : 4 heures

Modalités Techniques

Un support de formation est remis au stagiaire

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que chacun des formateurs dispose des qualités et compétences nécessaires pour dispenser la formation